

En 1226, Guillaume de Colonge, une année de froment.

En 1226, Renaud de Forez, archevêque de Lyon, 100 sous.

En 1234, Pierre Bérard, doyen du chapitre, 20 sous.

En 1260, Dalmace Morel, chanoine de l'église métropolitaine, 110 sous.

En 1319, le 4 mars, Simon Rigaud, chevalier, voulant entreprendre le pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle, après avoir recommandé qu'on l'ensevelisse dans le monastère de Brienne, lègue au monastère de la Bruyère 20 sous viennois.

En 1382, Didot de Gletteins, damoiseau, remit à Catherine de Briord, prieure de la Bruyère, 100 sous de servis qu'il avait à Trévoux, avec les arrérages encourus.

En 1391, le 25 février, Catherine de Varennes, veuve de feu noble Hugues de Marchamp, chevalier, seigneur de Tannay-en-Bresse, lègue à Alix, sa chère fille, religieuse à la Bruyère, une pension de 5 années de froment, 10 années de bon vin pur, d'un demi-quintal de chanvre et une mesure d'huile, et dans le cas de décès de Catherine, plus 2 années de froment et 3 années de vin (1).

En 1416, par son testament du 19 septembre, Anne-Dauphine comtesse, de Forez lègue dix écus d'or aux religieuses de la Bruyère (2).

Nous avons parlé des revenus du monastère dans le cours de cette notice, nous avons exposé les conditions dans lesquelles s'était faite la vente des bâtiments et des propriétés à l'époque de la suppression du monastère. Il est

---

(1) *Le Laboureur*, t. I, p. 648.

(2) *La Mure, Histoire des ducs de Bourbon et des Comtes de Forez*, t. III, p. 181.